

## RECTIFICATIFS

**Rectificatif à la directive 2004/4/CE de la Commission du 15 janvier 2004 modifiant la directive 96/3/CE instituant une dérogation en ce qui concerne le transport par mer d'huiles et de graisses liquides en vrac, à certaines dispositions de la directive 93/43/CEE du Conseil relative à l'hygiène des denrées alimentaires**

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 15 du 22 janvier 2004)

Page 29, à l'annexe «Liste des cargaisons précédentes autorisées»:

1. au lieu de:

«Oléate de méthyle (octadécénoate de méthyle)	112-62-9
Glycols:»	

lire:

«Oléate de méthyle (octadécénoate de méthyle)	112-62-9
Acide formique (acide méthanoïque)	64-18-6
Glycérine	56-81-5
Glycols:»	

2. au lieu de:

«Alcool isooclylique	26952-21-6
Chlorure de magnésium	7786-30-3»

lire:

«Alcool isooclylique	26952-21-6
Alcool isopropylique	67-63-0
Limonène (dipentène)	138-86-3
Chlorure de magnésium	7786-30-3»